

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Roxanne Bouchard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b142cd1b5a62f0045addaf67>

Date d'obtention : 2021-03-08 23:04:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, il y a les étapes préliminaires. Soit celles que nous devons faire pour mieux comprendre l'ampleur de la nature de l'échange. En effet, nous devons avant toute chose rassurer la victime ou bien celui qui signale l'évènement. Ensuite, nous allons évaluer la situation selon la grille d'évaluation qui pourra nous orienter sur points suivants : l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue. Puis, il sera nécessairement de vérifier s'il existe d'autres personnes impliquées dans la situation, vérifier auprès des autres jeunes impliqués si les informations concordent ensemble et demander de garder la vie privée de la victime. Dans chacun des cas, si je me doute qu'il y a de la pornographie juvénile dans les téléphones des personnes concernées, je dois prendre leur téléphone selon le protocole.

Si jamais je me rends compte que l'investigateur avait des intentions malveillantes ou bien criminel, je dois contacter le service de police, prendre possession de son téléphone si je me doute qu'il y a encore des photos de pornographie juvénile et ne pas remplir la grille d'évaluation qui pourrait corrompre l'enquête policière. Informer quand et comment les policiers peuvent entrer en contact avec les parents de celui-ci.

Par contre, si l'acte était simplement impulsif, je rencontre l'investigateur afin de connaître sa version des faits en remplissant la grille d'évaluation, lui expliquer que la situation doit immédiatement cesser et l'ampleur de son geste. Consulter par la suite les politiques en vigueur dans l'établissement scolaire pour ce genre de cas.

Lorsque j'ai tout rempli mes grilles et j'ai eu une vision globale de la situation, je contacte le service de police pour leur informer que j'ai une trousse sexto à leur donner ainsi que des téléphones cellulaires. Contacter aussi les parents de la victime.

Lorsque les policiers vont venir chercher la trousse Sexto, il sera important que je remplisse une déclaration sur les étapes de mon intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens des trois mises en situations présentées c'est que les situations concernant l'échange de pornographie juvénile auprès des adolescents au secondaire peuvent avoir des ampleurs différentes et donc des dispositions légales et des procédures différentes. Il est important de bien connaître sa trousse pour au mieux la remplir et guider la victime. Au besoin, je peux toujours appeler ma policière communautaire pour me guider dans mon intervention et prendre les meilleures décisions possibles. De plus, dans une situation où c'est un parent qui demande de déclencher la méthode Sexto, je ne peux que le référer au service de police de son quartier ou l'inviter à parler à son enfant afin que celui-ci puisse venir me voir. En faite, seuls ceux qui peuvent dénoncer de tel situations sont la victime elle-même ou bien des adolescents impliqués d'une quelconque manière.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, ça serait celle où c'est une amie qui s'inquiète et qui vient voir l'intervenant. Sachant que ce n'est pas l'initiative de la victime elle-même de dénoncer, en la rencontrant pour lui annoncer les faits légaux et l'ampleur d'une telle situation et de tels partages, je ne sais pas comment celle-ci pourrait réagir. Je suis soulagée de constater que le service de police peut m'épauler si jamais elle refuse de collaborer. De plus, il est possible que la jeune se défend en disant qu'elle était consentante d'envoyer de telles photos d'elle nue et qu'elle refuse toute aide. Je devrai travailler dans la bienveillance et en sachant que de tels gestes peuvent être impulsifs (donc non réfléchis) dans une démarche d'affirmation de soi et de liberté. Je serai la plus empathique à un tel évènement et je tenterai de faire comprendre l'ampleur de la situation et mes inquiétudes (les conséquences qui peuvent s'en suivre si j'interviens pas dans une telle situation) et mon obligation d'intervenir malgré sa non collaboration.